

**DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

-----

**COMMUNE  
DE  
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

**DATE DE CONVOCATION** : 24 novembre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 19  
PRÉSENTS : 16  
REPRESENTÉS : 2  
ABSENTS : 1  
VOTANTS : 18

**PRÉSENTS** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, Mme FIOT Nathalie, Mme DELORME Julie, Mme HEUZE Jacqueline, Mme PINSON-LERAY Géraldine, Mme SALMON Karen, M. COUROUSSÉ Gilles, M. GAIGEARD Dominique, M. JACQMIN Philippe, M. LE CALOCH Christian, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis

**EXCUSÉS** : Mme MONNIER Sarah (*pouvoir à Mme FIOT Nathalie*), Mme WEILAND Coralie (*pouvoir à M. POUPARD Dominique*)

**ABSENTS** : Mme TEMPLE Aurélie

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme SALMON Karen

**2023\_052 – Information sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal a autorisé le Maire, lors de l'adoption de budget, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil municipal lors de la séance la plus proche.

Aussi, le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis le 16 octobre 2023, il a été procédé, aux transferts de crédits suivants :

- **Pour le budget Auberge** :
  - o au sein de la section de fonctionnement : 288,66 €

Les crédits de paiement du chapitre 11 « Charges à caractère général » sont diminués de 288,66 €.

Les crédits de paiement du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » sont abondés de 288,66 €.

- Au sein de la section d'investissement : 2 488,66 €

Les crédits de paiement du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » sont diminués de 2 488,66 €

Les crédits de paiement du chapitre 68 « Emprunts et dettes assimilées » sont abondés de 2 200,00 €

Les crédits de paiement du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » sont abondés de 288,66 €.

- Pour le budget principal :

- au sein de la section de fonctionnement : 60 150,00 €

Les crédits de paiement du chapitre 11 « Charges à caractère général » sont diminués de 60 000,00 €.

Les crédits de paiement du chapitre 014 « Atténuations de produits » sont diminués de 150,00 €.

Les crédits de paiement du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » sont abondés de 60 150,00 €.

Les décisions de virement de crédits ont été transmises aux services de la Préfecture et notifiées à la Trésorerie de Nort-sur-Erdre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Extrait certifié conforme,

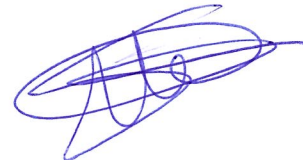
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 4 décembre 2023

Le Maire,

Hervé de TROGOFF



La Secrétaire de séance,  
Karen SALMON



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

05 DEC. 2023

05 DEC. 2023